



COUNCIL OF EUROPE



## Conférence des OING du Conseil de l'Europe

### Rapport d'activités 2019

**PROJET**

## Table des matières

Conférence des OING du Conseil de l'Europe .....	0
Rapport d'activités 2019 .....	0
PROJET .....	0
Introduction.....	3
La participation de la société civile au cœur de l'attention du Comité des ministres pendant trois années successives .....	3
Droits humains .....	5
Protection des défenseurs des droits humains.....	5
La protection de l'accès des groupes vulnérables aux droits sociaux, culturels et économiques .....	6
L'exercice du droit à la liberté de religion et de conviction par les groupes LGBT .....	7
Liberté d'expression, désinformation et discours de haine .....	8
Contributions au Comité directeur pour les droits de l'homme et au Comité de bioéthique.....	8
Démocratie .....	9
Evènement majeur : Le Code de bonne pratique pour la participation civile révisé à l'honneur au sein de la Conférence des OING et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.....	9
Appel aux bonnes pratiques.....	10
L'avenir de la participation politique des jeunes .....	10
Identité culturelle européenne – une question controversée et affrontée.....	11
La société civile rom .....	12
Changements climatiques, migrations et droits humains.....	13
La démocratie et les droits fondamentaux à l'ère des nouvelles technologies.....	13
Le citoyen numérique.....	14
Prévention de la corruption par l'engagement de la société civile.....	15
Contributions aux comités directeurs et groupes de rédaction .....	16
Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) .....	16
Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) .....	16
Le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP).....	17
Liberté d'association et Etat de droit .....	17
1. Avis et études juridiques .....	17
2. Visites d'information dans les Etats membres .....	18
Approches intégrées.....	19
Égalité.....	19
Jeunesse .....	20
Migration .....	21
Gouvernance interne.....	23

Les interactions avec les autres institutions du Conseil de l'Europe .....	24
VI. Les interactions avec d'autres organisations intergouvernementales .....	24
Conclusion .....	25

## Introduction

L'année 2019 a été marquée par de nombreuses célébrations et débats à l'occasion du 70e anniversaire du Conseil de l'Europe. C'était aussi une belle occasion de renouveler l'engagement des Etats membres et aussi de la société civile en faveur du Conseil de l'Europe, de ses valeurs et des droits qu'il défend. Dans cet esprit, la Conférence des OING a adopté en avril 2019 une Résolution importante intitulée « L'avenir du Conseil de l'Europe : la société civile s'engage ».

Cette résolution a constitué en partie une réponse collective et politique au Rapport annuel du Secrétaire général qui présentait la réforme du Conseil de l'Europe, validé par les ministres lors de la session à Helsinki. Ce rapport a été suivi d'un projet de plan de restrictions qui menaçait directement et indiscutablement l'existence de la Conférence des OING, dans la mesure où la Fédération de la Russie ne versait pas sa contribution au budget du Conseil de l'Europe.

Le dialogue de haut niveau entre les Etats, le Comité des ministres et l'Assemblée parlementaire -en particulier sa délibération de renoncer à la suspension du droit de vote de la délégation Russe au sein de l'Assemblée parlementaire - a clôturé une longue période de pression et d'incertitude sur l'avenir du Conseil de l'Europe et sur le devenir de la Conférence des OING.

En 2019, la Conférence des OING a certes travaillé sous pression mais il y a eu cependant des événements et des rencontres pleins d'optimisme et de confiance mutuelle, comme l'échange de vues avec les candidats à la fonction de Secrétaire général/e du Conseil de l'Europe. C'était la première fois que les candidats acceptaient une telle rencontre avec les OING dotées du Statut Participatif.

La Conférence des OING a salué l'élection par l'Assemblée parlementaire de Marija Pejcinovic Buric en qualité de Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, seconde femme à ce poste après Catherine Lalumière.

## **La participation de la société civile au cœur de l'attention du Comité des ministres pendant trois années successives**

En 2017, le Comité des ministres a adopté les Lignes directrices relatives à la participation civile aux décisions politiques. En 2018, le travail mené par le groupe de rédaction sur la société civile et les institutions indépendantes des droits de l'homme sous la responsabilité du CDDH a conduit le Comité des ministres du Conseil de l'Europe à adopter la Recommandation sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe.

A l'occasion de la Journée mondiale des ONG, en février 2019, la Conférence des OING a organisé, pour la première fois au Conseil de l'Europe, un événement spécifique pour célébrer la contribution de la société civile à la démocratie, aux droits humains et à l'Etat de droit. L'événement intitulé « Pourquoi avons-nous besoin des ONG? -Contribution des ONG aux travaux et au mandat du Conseil de l'Europe » a rassemblé de nombreux partenaires : la société civile, les Représentations permanentes des États membres du Conseil de l'Europe, d'éminents défenseurs des droits humains, des étudiants et des représentants du Secrétariat général. La Conférence des OING a été particulièrement heureuse d'accueillir Marcis Liors Skadmanis,

philanthrope, fondateur de la Journée internationale des organisations non- gouvernementales. Suite à cet événement, les premières recommandations sur le renforcement de l'espace civique au sein du Conseil de l'Europe ont été adressées au Comité des ministres par la Présidente de la Conférence des OING.

Dans cette perspective, le Ministère polonais des Affaires étrangères a soumis l'idée d'organiser une conférence de haut niveau consacrée à la coopération entre le Conseil de l'Europe et les ONG à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe. A cette excellente initiative ont été associés la Finlande, le Secrétariat général et la Conférence des OING. La Conférence de Haut Niveau sur le rôle et la position des ONG au Conseil de l'Europe a eu lieu le 22 mars 2019 à l'Université de Varsovie. Le programme comportait plusieurs tables rondes, avec plusieurs objectifs. Il s'agissait tout d'abord de situer le mécanisme de participation au sein du Conseil de l'Europe dans une perspective historique et comparative, par rapport aux méthodes de travail engagées par les autres organismes intergouvernementaux et organisations internationales avec les ONG. En second lieu, il s'agissait de faire le bilan, d'identifier les points forts, les résultats et les défis, afin d'en tirer parti pour les recommandations et les décisions à prendre pour le futur.

Pour préparer cette conférence, la Présidente de la Conférence des OING, en collaboration étroite avec la Division de l'Innovation démocratique, a consulté les OING membres de la Conférence des OING sur la manière dont elles perçoivent leur propre participation au sein du Conseil de l'Europe, les organes et instances avec lesquels elles interagissent le plus. Le questionnaire a pris en compte tous les niveaux de participation annoncés dans les Lignes directrices sur la participation civile, adoptées par le Comité de ministres.

Les résultats de cette enquête montrent que sur 130 réponses reçues, 48% déclarent que le statut participatif s'est amélioré depuis les 5 dernières années. Mais la plupart d'OING voient la nécessité d'approfondir la coopération : 71% d'entre elles sont satisfaites de la disponibilité, de l'accessibilité et de la clarté des informations fournies par la Conférence des OING, mais seulement 37% affirment la même chose concernant le Comité des Ministres. 47% déclarent qu'au cours des 5 dernières années, ils n'ont pas eu la possibilité de participer à la procédure de consultation établie par le Comité des ministres, 39% soulignent l'absence de telles opportunités au sein de l'APCE, 40% au sein du Congrès et 35% avec le Commissaire. Concernant la Conférence des OING, seulement 11% des OING n'ont pas participer à la consultation. Pour tous les organismes, ces chiffres augmentent lorsque la question concerne un dialogue de longue durée axé sur les résultats ou des projets de corédaction comme pour les recommandations ou les politiques. 61% des répondants déclarent que l'OING n'a jamais eu la possibilité de participer à de tels processus de corédaction avec le Comité des Ministres, contrairement aux 20% qui ont pu le faire avec la Conférence des OING. Ces résultats montrent la nécessité de mettre pleinement en œuvre les lignes directrices sur la participation civile au processus décisionnel politique au sein du Conseil de l'Europe.

A la fin de la Conférence de Haut Niveau, les Etats initiateurs en lien avec le Secrétariat général ont formulé la liste quasi exhaustive des propositions qui ont été faites. Elles ont été présentées par l'Ambassadeur de Pologne lors de la réunion plénière de la session d'avril 2019.

La Finlande, qui à l'époque présidait le Comité des ministres, a fait le nécessaire pour que les Etats membres adoptent une décision au niveau ministériel lors de la 129e Session du Comité des ministres. Cette décision inclut trois actions prioritaires consistant à

« 1. envisager des options supplémentaires pour renforcer le rôle et la participation effective des organisations de la société civile, et des institutions nationales des droits de l'homme au sein de l'Organisation, en vue d'accroître son ouverture et sa transparence envers la société civile, y compris en ce qui concerne l'accès aux informations, activités et événements

2. renforcer davantage les mécanismes de l'Organisation pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, y compris les actions du Cabinet du Secrétaire général concernant les défenseurs des droits de l'homme ;

3. solliciter le Secrétaire général d'inviter les ONG des droits de l'homme concernées à un échange régulier en vue de renforcer davantage la coopération entre la société civile et le Conseil de l'Europe et d'enrichir les discussions du Comité des ministres et celles des autres organes du Conseil de l'Europe ».

À l'heure actuelle, cette décision est la plus importante en ce qui concerne la ligne à suivre pour accroître la coopération entre les ONG et le Conseil de l'Europe. Sa mise en œuvre concerne tous les organes du Conseil de l'Europe.

En décembre 2019, lors de son échange de vues annuel avec les Délégués des ministres, la Présidente de la Conférence des OING a présenté des propositions concrètes quant à la mise en œuvre de certains des aspects de cette décision, notamment

- inclure toutes les OING dotées du statut participatif dans les débats informels organisés par le Comité des ministres,
- prévoir une consultation écrite sur les sujets au centre de l'intérêt du Comité des ministres,
- instaurer un fonds pour faciliter la participation des membres nationaux des OING aux débats avec le Comité des ministres et soutenir par des contributions volontaires le projet de la DG 2 et de la Conférence des OING visant à renforcer la liberté d'association dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ».

Il appartient au Comité des ministres de concrétiser la décision de Helsinki par des actions progressives et inclusives. Il appartient à la Conférence des OING d'y répondre activement pour accompagner le Comité des ministres dans la mise en œuvre.

## **Droits humains**

### ***Protection des défenseurs des droits humains***

La Commission droits humains a continué son soutien à Mehman Huseynov, un éminent blogueur azerbaïdjanais qui s'est trouvé dans un état critique dans une prison azerbaïdjanaise suite à la grève de la faim qu'il a commencée. Mehman Huseynov, a été emprisonné en mars 2017 pour diffamation à l'encontre des autorités. La Commission a organisé le 21 janvier une manifestation parallèle urgente appelant à une action immédiate de la part du Secrétaire général de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland, de la Commissaire aux droits de l'homme, Mme Dunja

Mijatović, et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour intervenir dans cette affaire. La mobilisation et la pression internationale autour de la situation de Mehman Huseynov a provoqué l'abandon des accusations de la part des autorités d'Azerbaïdjan. Cependant, invité à la réunion de la Commission en avril, M. Huseynov n'a pas pu s'y rendre, étant arrêté à la frontière en Azerbaïdjan. Quelques semaines après M. Huseynov s'est vu rétablir son droit de liberté de mouvement.

En septembre 2019, à l'initiative du groupe de travail sur la liberté d'expression et les médias, le Comité des droits humains a contribué à un événement parallèle organisé par l'International Media Support sur le thème de la sécurité des femmes journalistes et défenseuses des droits humains. Des menaces de viol, de violence physique et d'images graphiques apparaissent dans leurs boîtes de réception et sur leurs plateformes de médias sociaux au cours de leur journée de travail. Les femmes journalistes et les défenseuses des droits humains sont confrontées à un double fardeau : en raison de leur sexe et parce qu'elles s'expriment.

La commission des droits humains a adopté la déclaration suite à l'invasion de la Turquie (Opération Peace Spring) au nord-est de la Syrie, dans le but "d'empêcher la création d'un corridor terroriste traversant la frontière sud ». Les OING présentes ont appelé les parties prenantes de ce conflit à ramener la paix dans la région.

### ***La protection de l'accès des groupes vulnérables aux droits sociaux, culturels et économiques***

Le Groupe de travail transversal sur la pauvreté a continué de poursuivre les objectifs pour lesquels il avait été fixé.

Au cours de la première session de la Conférence, les membres du groupe de travail ont proposé une Recommandation relative au droit à un logement décent qui a été approuvée par la Conférence des OING et a été transmise au Comité des ministres. Ce document faisait suite au débat et aux recommandations proposées lors de l'événement du 17 octobre 2018 qui portait sur le thème « Un logement décent pour tous ». Avec cette recommandation, la Conférence a identifié avec précision un problème dont la pertinence a été relevée par les citoyens européens, et qui a également été abordé plus tard dans l'année par la Commissaire pour les droits de l'homme.

Dans ce domaine, la Recommandation sur la pauvreté et la précarité des étudiants en Europe initiée par la FEDE (Fédération pour l'éducation l'Europe) et présentée par la FEDE et ESAN (Réseau européen d'action sociale) a été adoptée par la Conférence des OING en avril. Elle fait suite aux travaux de la commission Education et Culture sur l'éducation et le droit à la dignité. Cette recommandation a été présentée au CDPPE en juillet 2019 et a favorisé la prise de mesures dès l'automne par différents pays.

Au cours de l'année, le groupe a continué à travailler sur sa transversalité, mais il reste principalement concentré sur l'événement annuel marquant la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté (17 octobre). Sous la direction d'Hélène Rozet (ATD Quart Monde ) Maritchu Rall et Léon Dujardin (ESAN), le Groupe de travail transversal sur la pauvreté a également organisé un événement le 17 octobre 2019. Le thème était « Le droit à un logement décent - la voix des enfants ». Il entendait poursuivre le travail accompli au cours des derniers

mois tout en établissant un lien avec le 30e anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le groupe a également lancé un appel à contributions auprès des enfants sur ce sujet, à la suite de quoi un livret a été créé à partir de leur production.

La Conférence des OING a été également invitée par un de ses membres – la Fédération internationale du travail social – à organiser un atelier lors de sa conférence internationale à Vienne. La Charte sociale européenne révisée, ainsi que le Protocole additionnel sur les réclamations collectives a fait l'objet d'une présentation substantielle suivie d'une discussion avec les travailleurs sociaux du monde entier. L'atelier a été financé par OING Service et le département de la Charte sociale a envoyé la documentation pour l'ensemble des participants.

La Commission permanente a donné son accord pour devenir partenaire d'un projet de recherche académique, proposé par un consortium des universités (Aalborg (Danemark), Lisbonne (Portugal), Lincoln (Royaume-Uni), Paris Nanterre (France), Varsovie (Pologne) et Thrace (Grèce)), dans le cadre de l'appel Horizon 2020 de la Commission européenne. L'association OING Service était le porteur formel de ce partenariat. Le coordinateur du groupe transversal sur la pauvreté a été impliqué dans le travail préparatoire. Le projet nommé ACTIONS visait à d'étudier les liens entre l'accès aux droits sociaux et le déclin de la démocratie. La subvention n'a pas été obtenue, mais il est important à souligner encore cette importante tentative de la Conférence de contribuer à la collaboration entre la société civile et le monde universitaire et son souci de rechercher de nouvelles ressources pour des activités qui correspondent à ses priorités thématiques.

### ***L'exercice du droit à la liberté de religion et de conviction par les groupes LGBT***

Le Forum européen des groupes chrétiens LGBT a organisé, en partenariat avec la Commission des droits humains, un événement parallèle intitulé "Quelles voies pratiques suivre pour contrer le débat opposant liberté de religion et de conviction et droits des personnes LGBTI?"

Au cours des dix dernières années, la tension s'est accrue autour de la liberté de religion présumée et les droits des personnes LGBT. Un important exemple constitue l'affrontement en Roumanie entre l'Église orthodoxe roumaine et les organisations militantes LGBTI + locales au sujet du droit à la famille ou juste le concept de famille, qui a abouti à un référendum manqué car n'a pas atteint le seuil nécessaire pour être légitimé. Bien qu'aucune des parties impliquées n'ait remporté de victoire, un profond fossé a été créé dans la société et des blessures ont été infligées qui mettront bien du temps à guérir.

Le débat "LGBTI en Europe - réfléchissons ensemble", organisé par la Conférence des OING le 25 janvier 2018, a commencé à aborder la tension susmentionnée de manière inclusive, soulignant qu'il ne faut pas écarter la liberté de religion en faveur des droits des personnes LGBTI, ni l'inverse.

Une des bases importantes de cet exercice est de travailler sur des valeurs et approches partagées. L'événement organisé a offert un espace pour la réflexion sur ces valeurs et pratiques respectueuses des droits humains.

La commission éducation et culture a mis en place un groupe de travail sur les cités interculturelles. Une étude et un rapport ont été établis tout au long de l'année 2019 sur la lutte contre l'anxiété et la place de la femme dans les villes.

### ***Liberté d'expression, désinformation et discours de haine***

La désinformation est omniprésente dans notre paysage médiatique. Les années 2000 ont vu une plus grande capacité des médias et des citoyens à produire, partager et accéder au contenu - des nouvelles, mais aussi de plus en plus de désinformation. Le thème du Forum Mondial de la Démocratie a porté sur la désinformation comme menace à la démocratie. La contribution de la Conférence des OING au Forum Mondial a été préparée par la Commission droits humains qui a travers son groupe de travail sur la liberté d'expression et les médias, en partenariat avec ONG International Media Support a préparé un « forum talk » sur « la désinformation et les fake news ».<sup>1</sup> La question sur la régulation des médias sociaux a été posée, tout en sachant que les politiciens et les gouvernements du monde entier invoquent souvent des « fake news » pour délégitimer les reportages critiques et justifier les activités visant à restreindre les libertés des médias. Les participants au débat ont souligné la nécessité de la mobilisation des journalistes eux-mêmes en tant que porte-parole des meilleures pratiques pour vérifier les informations.!

La liberté d'expression est souvent utilisée comme argument par celles et ceux qui pratiquent un discours discriminant et un discours haineux. Lors de la réunion de la Commission droits humains, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme a guidé la commission dans le débat à ce sujet, mettant en avant la montée de l'antisémitisme dans l'espace public. Cette préoccupation s'est transformée en table ronde lors de la session d'octobre sur le thème « Le discours de haine sur Internet et les migrants ».

### ***Contributions au Comité directeur pour les droits de l'homme et au Comité de bioéthique***

La Conférence des OING a poursuivi sa contribution au Comité directeur pour les droits de l'homme et ses groupes de rédaction (CDDH-MIG - relative aux alternatives à la détention des migrants, CDDH-INST consacré aux institutions indépendantes des droits de l'homme CDDH-SYNC-relative au système de la convention, CDDH-SOC- relatif à la Charte Sociale Européenne)

Un nouveau développement a eu lieu au sein du Comité de bioéthique. La Conférence des OING a été représentée lors du séminaire de haut niveau sur le rôle du débat public comme outil de gouvernance des nouvelles technologies dans le champ de la perspective bioéthique. L'événement a favorisé la participation active des ONG.

L'inclusion des personnes marginalisées dans le débat public est un processus assez complexe et difficile. En plus de cela, de nombreux doutes subsistent sur la meilleure manière d'établir un dialogue à long terme entre le public et les décideurs en bioéthique, en particulier au niveau international. Il est nécessaire de promouvoir de véritables échanges d'idées, avec de bonnes définitions des termes utilisés, de garantir une confiance suffisante des deux côtés du processus et de veiller à ce que le débat public ait lieu aux différents niveaux de prise de décision. La

---

<sup>1</sup> La Conférence des OING est représentée au sein du Comité de Pilotage du Forum.

Conférence est intervenue à deux reprises en soulignant la nécessité de situer ce débat dans le contexte de rétrécissement de l'espace civique. Le Code de bonnes pratiques sur la participation civile au processus décisionnel a également été mis en avant.

Au sein du Comité de bioéthique, les dernières années ont été marquées par la discussion sur la nécessité ou pas d'élaborer un projet de Protocole additionnel à la Convention d'Oviedo qui viserait particulièrement la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes atteintes de troubles mentaux en cas de placement et du traitement involontaires. Le Comité des ministres a décidé que le Comité de bioéthique devait poursuivre le travail sur le Protocole additionnel.

En 2019, le Comité a lancé l'appel à contributions pour une étude portant sur les bonnes pratiques en matière de soins de santé mentale. Une première réunion a eu lieu à la fin du mois de novembre à laquelle la Conférence des OING a apporté une contribution écrite et participé au débat. L'objectif de la réunion était de parvenir à un consensus sur la marche à suivre, mais cela n'a pas encore été atteint. Une complexité supplémentaire s'est ajoutée par le fait que l'Organisation mondiale de la santé travaille également sur un rapport portant sur la santé mentale avec d'autres organisations de la société civile. Dès lors il était un peu plus difficile de mieux apprécier la valeur ajoutée de ce projet. Le représentant de la Conférence des OING a fini par soulever certains points de clarification du but de la réunion et de l'utilité de l'étude ainsi que certains aspects techniques sur ce qu'une étude en lien avec la question posée impliquerait. Les contributions semblent avoir été bien reçues, Miguel Cabral, Vice-Président de la Commission droits humains a été invité à collaborer plus en détail avant de partager un premier document. À l'avenir, il est important d'assurer notre position, en ayant spécialement à l'esprit un rôle potentiel dans ce processus, en tant qu'organe du Conseil de l'Europe pouvant assurer une meilleure communication entre toutes les parties concernées.

## **Démocratie**

### ***Evènement majeur : Le Code de bonne pratique pour la participation civile révisé à l'honneur au sein de la Conférence des OING et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux***

Il y a 10 ans, la Conférence des OING a adopté le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel ainsi que sa Stratégie de mise en œuvre et de promotion. Le Code est devenu un document de référence du Conseil de l'Europe, soutenu par le Comité des ministres qui a adopté une Déclaration spécifique à ce sujet. La Commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire a, pour sa part, exprimé dans sa contribution, le bien-fondé du Code et s'est réjouie de son élaboration. Enfin, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a exprimé sa volonté de contribuer à sa promotion.

Suite à la recommandation du Secrétaire général, Thorbjørn Jagland, continue dans son rapport de 2015, le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance a travaillé avec la Conférence des OING du Conseil de l'Europe à l'élaboration de nouvelles Lignes directrices relatives à la

participation civile aux décisions politiques. Leur adoption par le Comité des ministres en septembre 2017 a fait progresser les normes internationales, guidant les pratiques des autorités publiques à tous les niveaux de la gouvernance.

A la lumière de ce nouveau développement et de la Recommandation 385 adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en 2015 et intitulée « Développer la participation active des citoyens par un partenariat avec la société civile », la Conférence des OING a décidé de réviser le Code de bonne pratique. Pour ce faire, sa Présidente a sollicité le Congrès pour mettre en place un groupe de rédaction conjoint en vue d'actualiser ce code. Ce groupe conjoint a été mené dès 2018 sous la coordination de Gerhard Ermischer, Vice-président de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence.

La Commission permanente de la Conférence des OING a adopté la version révisée du Code lors de sa réunion du 24 juin 2019. Le 28 juin 2019, la Commission des questions d'actualité du Congrès, réunie à Stuttgart au Landtag (Parlement d'Etat) du Baden-Württemberg, a approuvé la version révisée du Code de bonne pratique et a recommandé son adoption par la plénière du Congrès en octobre. A cette occasion, Gerhard Ermischer a été invité à procéder à un échange de vues avec la Commission du Congrès.

Lors de la session d'automne de la Conférence des OING qui a été parallèle à celle du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, les deux organes du Conseil de l'Europe ont adopté le Code révisé. Le Président du Congrès et le Rapporteur du Congrès en charge du Code de bonnes pratiques se sont adressés tous les deux aux membres de la Conférence des OING. La Présidente de cette dernière s'est également adressée aux membres du Congrès, lors de la réunion plénière du Congrès. Ces deux piliers du Conseil de l'Europe sont fermement résolus à lancer conjointement le Code révisé. Ceci a marqué le début d'une nouvelle coopération fructueuse en vue de créer une boîte à outils pratique pour l'amélioration des processus participatifs, à destination des ONG, ainsi que des collectivités locales et régionales.

L'adoption du Code révisé a été fêtée par les deux organes autour d'un cocktail partagé après la réunion.

### Appel aux bonnes pratiques

Un appel aux études de cas de bonnes et de moins bonnes pratiques a été lancé afin de créer une nouvelle boîte à outils facilitant la mise en œuvre du Code. Le Département de la jeunesse du Conseil de l'Europe a déclaré son intérêt et y a participé avec un accent particulier sur la participation des jeunes. Cela ne peut se faire sans l'expertise externe, qui a déjà été accordée par le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG. Un questionnaire a été rédigé avec les experts et a été publié en novembre 2019. Des premiers exemples ont été rassemblés. Le processus se poursuivra en étroite coopération avec le Congrès et le Département de la jeunesse et il est à espérer que d'autres organes du Conseil de l'Europe suivront.

### L'avenir de la participation politique des jeunes

En septembre 2019, la Conférence des OING a organisé un atelier lors d'un symposium intitulé « L'avenir de la participation politique des jeunes : questions, défis et opportunités » organisé dans le cadre du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe au Centre Européen de la Jeunesse. Le symposium a réuni environ 200 jeunes participants pour

explorer les tensions, et créer un espace d'apprentissage et d'inspiration parmi les acteurs impliqués dans ce sujet.

L'atelier a permis de placer le Code de bonne pratique pour la participation civile au centre des débats et de mener une discussion avec des exemples pertinents proposés par les participants.

### ***Identité culturelle européenne – une question controversée et affrontée***

En avril 2019, la Commission éducation et culture a invité monsieur Alain Lamassoure au sujet du Projet de fondation d'un observatoire de l'enseignement de l'histoire. A la suite des échanges de vues avec les OING le projet HOPE a notamment cité le rôle et la place de la société civile dans le texte de présentation du programme.

Depuis juin 2017, la Commission éducation et culture a entamé un mandat de trois ans en structurant ses travaux autour de la question controversée de l'identité culturelle européenne. La nécessité de traiter cette thématique en profondeur part d'un double constat posant des questionnements pour le continent européen : le retour des populismes et les flux migratoires. Alors que l'Europe s'est construite à partir des vagues de migration, certains territoires européens affirment ne plus être prêts à accueillir de nouvelles populations.

Pour orienter au mieux ses travaux, la Commission a opté pour une approche transversale en élaborant quatre groupes de travail permettant d'aborder l'ensemble des thèmes connexes identifiés comme problématiques contemporaines : l'éducation tout au long de la vie, la citoyenneté numérique, les cités interculturelles, et l'Europe du patrimoine et de la création lesquelles pilotent directement la question de la conscience européenne. Sur la base des réflexions de ces groupes de travail, un Livre blanc sur l'identité culturelle européenne sera publié d'ici à juin 2020.

Ce document se propose d'être un guide didactique pratique contenant des définitions et approches plurielles de mots et de concepts, destiné aux apprenants, enseignants et formateurs dans le cadre de l'éducation à une citoyenneté européenne démocratique.

Afin d'impliquer toutes les parties intéressées et d'enrichir le contenu du futur Livre blanc, la Commission mis en place un dialogue entre OING et personnalités politiques de haut-niveau (ambassadeurs, ministres, experts, élus européens, nationaux et locaux) sur la construction des fondements modernes de cette identité, dans le cadre des trois consultations se déroulant entre 2017 au 2019, ayant pour but d'aborder ce sujet sous trois angles bien distincts. L'objectif principal de ce dialogue est de faire émaner, de la société civile, une approche moderne et évolutive de l'identité culturelle européenne.

La première consultation du 27 juin 2018 rassemblait des ambassadeurs du Conseil de l'Europe et des personnalités européennes, et traitait de l'identité culturelle européenne dans une perspective philosophique, historique et culturelle.

La deuxième consultation du 9 avril 2019 avait pour but d'appréhender l'identité culturelle européenne sous l'angle de l'éducation à la citoyenneté, avec des experts, des hauts représentants de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe ainsi que le représentant permanent du Centre Nord-Sud.

La troisième consultation du 29 octobre 2019 a permis d'entendre l'opinion d'acteurs politiques locaux et régionaux, et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur une identité européenne « partagée » sur les territoires par les populations, sédentaires et migrantes d'Europe.

### ***La société civile rom***

En 2019, la Présidente de la Conférence des OING a fait partie du jury évaluant les candidatures au prix Dosta, attribué tous les deux ans par le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux à trois municipalités des Etats membres du Conseil de l'Europe qui ont mis en œuvre des initiatives novatrices et créatives afin d'assurer efficacement l'intégration sur le long terme des communautés roms et des gens du voyage sur leur territoire, tout en respectant la diversité de ces dernières et en assurant leur participation active à la vie démocratique.

La Commission permanente a également nommé la Présidente de la Commission Education et Culture en tant que représentante de la Conférence au CAHROM (Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux roms et aux Gens du voyage). L'accès à une éducation de qualité reste une priorité de premier plan parmi les mesures à destination des Roms et des Gens du voyage, car c'est un facteur déterminant de leurs perspectives de vie. Mais l'école ne doit pas être un lieu d'acculturation et de négation des diversités culturelles. La connaissance de la culture rom permet de changer le regard porté sur la plus grande des minorités en Europe. Le CARHOM qui a terminé son mandat en décembre 2019 mais a prolongé les travaux sur la question des roms au sein du CDADI au sein duquel la présidente de la Commission éducation et culture poursuit la représentation active de la conférence.

Peter Verhaeghe, a contribué à la 7<sup>ème</sup> réunion du Dialogue du Conseil du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage qui s'est tenue en avril 2019, en menant la discussion sur le renforcement du droit de la communauté Rom et des Gens de voyages à revendiquer un droit au logement décent. Claude Vivier Le Got a représenté la Conférence des OING à la 8<sup>ème</sup> rencontre du Dialogue, animant une table ronde à cette occasion sur les réclamations collectives. Les organisations de la société civile peuvent être des acteurs clés de la déségrégation scolaire et de la promotion d'une éducation plus inclusive. Leur participation aux litiges d'intérêt général, notamment devant le Comité européen des Droits sociaux et la Cour européenne des droits de l'homme, est essentielle. Elle permet non seulement d'assurer le respect des droits humains au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe, mais également de sensibiliser l'opinion publique aux discriminations subies quotidiennement par les Roms et les Gens du voyage.

Les organisations de la société civile agissant sur le terrain sont en contact permanent avec les populations et les institutions. Cette proximité leur permet de faire le lien entre tous les acteurs concernés, de soutenir les mesures positives prises au niveau politique, et de participer à leur mise en œuvre. La société civile, à l'interface entre toutes les parties prenantes, est également capable de construire des ponts et de déconstruire les préjugés en favorisant ainsi la cohésion sociale et l'inclusion de plus grand nombre.

En décembre 2019, la Présidente de la Conférence des OING a présenté la Conférence des OING et ses activités aux ONG des femmes roms dans le cadre de leur visite d'étude au Conseil

de l'Europe intitulée « Comprendre et interpréter les mécanismes du Conseil de l'Europe pour fixer des priorités et développer des stratégies et des plans d'action ».

Le travail au sein de la Conférence des OING autour des questions spécifiques auxquelles est confrontée la communauté des Roms et des Gens de voyage constitue un développement nouveau. Cela a été possible grâce au partenariat établi entre la Conférence des OING et l'équipe du Conseil de l'Europe en charge de ce programme.

Aujourd'hui il ne suffit pas de travailler sur les questions génériques sans appréhender le contexte et les besoins spécifiques des publics particuliers. Ce travail doit se poursuivre au sein des entités de la Conférence des OING qui doit également prendre soin d'accueillir plus d'OING des Roms et des Gens de voyage afin de leur faciliter l'accès aux décisions politiques les concernant, de créer une synergie avec la Conférence des OING pour renforcer le suivi des législations, des décisions politiques, des stratégies et des plans d'action nationaux pour l'inclusion des Roms et des Gens de voyage.

### ***Changements climatiques, migrations et droits humains***

Le groupe transversal sur la Cohésion sociale et territoriale a rédigé et a proposé à l'adoption par la Commission permanente une Recommandation sur le changement climatique, les migrations et les droits humains en vue de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP25) qui devait se tenir à Santiago du Chili du 2 au 13 décembre 2019. La Conférence des OING a appelé à la mise en place d'une aide au retour dans les cas de migrations circulaires, assortie d'un travail avec les diasporas pour remettre la terre d'origine en état ; à une prise en compte globale et positive de la migration, qu'elle soit temporaire, circulaire ou définitive, afin qu'elle soit perçue comme une opportunité stratégique, destinée à réduire la pression sur l'environnement et à stimuler l'investissement dans les pays d'origine et non plus sous l'angle des pertes et dommages pour le pays d'accueil. Elle a invité, entre autres, à prendre en compte une cohésion sociale et territoriale fondée sur la notion de bien public et à anticiper les menaces environnementales, notamment sur les habitats, l'eau et les ressources alimentaires que font peser les événements climatiques extrêmes et la dégradation lente des sols et des sous-sols.

### ***La démocratie et les droits fondamentaux à l'ère des nouvelles technologies***

La Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux, lors de sa réunion en juin, a mené un débat substantiel sur les opportunités et les risques liés aux nouvelles technologies et leur impact sur la démocratie représentative et les droits humains. Les membres de la Conférence des OING ont été informés des travaux du groupe de travail sur la Démocratie numérique mise en place dans le cadre du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance. L'accent a été mis en place sur l'impact possible de l'intelligence artificielle (IA) sur la démocratie selon les propositions faites par les experts lors de la table ronde organisée par la DG 2 Démocratie.

Les réglementations spécifiques liées à l'utilisation de l'IA pour garantir les droits humains et les principes de la gouvernance démocratique sont à l'étude par le Comité ad-hoc sur l'intelligence artificielle mis en place par le Comité des ministres. Ce comité, réunit d'une manière

transversale et structurelle toutes les composantes du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, la Conférence des OING a fait sa première contribution mettant l'accent sur la nécessité d'une étude d'impact dans les processus législatifs impliquant l'IA, la nécessité d'encadrement de la reconnaissance faciale et de l'analytique prédictive à la base des algorithmes prédéfinis afin de préserver l'exercice de la liberté de réunion, d'association et d'expression.

### Le citoyen numérique

Les développements numériques ont été une innovation très perturbatrice pour les personnes et les organisations. Les évolutions récentes changent la façon dont nous vivons. La perturbation numérique entraîne certaines menaces, mais aussi des conséquences, notamment dans le domaine de l'élaboration des politiques, où les développements numériques permettent aux citoyens de s'engager auprès des décideurs politiques et peuvent constituer un cadre pour une participation active à la prise de décisions fondées sur des données probantes.

En 2019, le groupe de travail transversal sur le citoyen numérique s'est réuni à deux reprises pour identifier les principaux défis numériques afin qu'une approche proactive puisse être adoptée pour répondre aux besoins politiques pour un avenir numérique.

La première réunion a permis d'explorer les changements numériques en cours dans le paysage des ONG. Les membres ont partagé leurs expériences et les défis auxquels ils sont confrontés. Peu d'entre eux avaient une expérience des impacts numériques sur la manière dont la politique est menée. Cela a conduit à une présentation des activités du groupe, donnée par la présidente de la Commission de l'éducation et de la culture de la Conférence. La présentation a introduit les tâches du groupe de travail et les défis auxquels sont confrontées les ONG. Le groupe a rendu compte d'une réunion qui s'est tenue avec le représentant du secrétariat du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) du Conseil de l'Europe. Il a également lancé une enquête sur les impacts numériques sur les OING membres de la Conférence.

La deuxième réunion en 2019 a permis d'élaborer une liste de recommandations à présenter à la Conférence, proposant la nécessité d'une stratégie numérique claire et transparente, de développer une communauté d'OING connectée et d'établir des moyens de partager les défis auxquels sont confrontées les OING dans leur travail en matière de démocratie, de droits humains et d'État de droit. Cette deuxième réunion a conduit à une invitation pour le groupe de travail à présenter ses activités à la réunion plénière de la Conférence et à présenter ses projets de recommandations à la réunion plénière de la Conférence pour discussion. L'étendue des questions numériques, de la bioéthique à la gouvernance démocratique, a été présentée. Dans de nombreuses situations, une expertise spécifique était nécessaire et la nécessité de repenser l'éducation et l'apprentissage a été discutée. Par-dessus tout, les membres ont confirmé la nécessité de lutter pour un "Internet ouvert pour tous" qui fonctionne au profit de tous et d'encourager l'application des normes, des règlements et des lois existants qui ne sont pas mis en œuvre. L'accent doit être mis sur l'exploitation du potentiel offert par les développements numériques tout en surveillant son impact sur les utilisateurs.

## ***Prévention de la corruption par l'engagement de la société civile***

Le groupe de travail "Prévenir la corruption en impliquant la société civile" a été créé en janvier 2018 et son objectif est d'éduquer les citoyens sur les différentes méthodes de prévention de la corruption développées par les ONG dans différents pays d'Europe.

En 2019, les membres du groupe ont continué à manifester leur intérêt pour accroître l'impact des organisations de la société civile afin de sensibiliser les citoyens à la lutte contre la corruption et de développer une culture civique de transparence et de moralité dès le début, en commençant éventuellement par des programmes dans les écoles et les universités pour éduquer les jeunes générations qui n'accepteront pas la corruption. Pour répondre à leurs besoins de partage des bonnes pratiques de différents pays - exprimés lors de réunions précédentes - Laura Stefan, coordinatrice du programme anti-corruption du Forum d'experts (EFOR), une ONG roumaine, et Manuel Dalia, blogueur et journaliste politique indépendant de Malte, ont été invités à l'une des sessions du groupe de travail.

Laura Stefan a présenté deux programmes développés en Roumanie "The Political Clientele Map" et "The School of Democracy". Le premier montre toutes les allocations et les transferts du gouvernement aux municipalités et aux conseils de comté à partir des fonds de réserve et d'intervention, ainsi que des fonds gérés par le ministère du développement régional et de l'administration publique (MDRAP), en soulignant qu'il est difficile d'obtenir un financement si le maire et le gouvernement local sont issus de partis d'opposition.

"L'école de la démocratie" est un programme dédié aux jeunes qui implique les citoyens dans le processus de prise de décision et dans le suivi des décideurs. L'objectif du programme est de créer un environnement d'apprentissage innovant pour les enseignants qui veulent découvrir des outils alternatifs et efficaces pour une éducation active et qui implique la participation active des jeunes.

L'"École de la démocratie" comprend un séminaire de formation et la mise en œuvre des projets civiques dans les écoles et les communautés en Roumanie et en République de Moldavie. Les sujets abordés sont les suivants : méthodes d'apprentissage non formelles, leadership, démocratie et État de droit, bonne gouvernance, populisme, clientélisme, participation publique, citoyenneté active, mécanismes publics et de défense, rédaction et mise en œuvre de projets, diffusion des résultats et des meilleures pratiques.

Manuel Dalia a parlé de la corruption de haut niveau qui existe à Malte et de la cause du décès de la journaliste d'investigation Daphne Caurana Galizia qui a découvert et informé le public sur la corruption au niveau gouvernemental depuis l'élection de l'actuel Premier ministre, Joseph Muscat, en 2013. Daphne Caurana Galizia est morte dans un attentat à la voiture piégée le 16 octobre 2017. Après sa mort, des protestations ont eu lieu mais rien ne s'est passé, car les chaînes de télévision maltaises appartiennent à des partis politiques et la couverture médiatique est contrôlée.

Un autre aspect de la corruption à Malte est la très faible surveillance des banques : un seul comptable est responsable des 27 banques internationales existantes et des enquêtes ne sont menées que si d'autres pays découvrent des événements criminels ou des fraudes. Manuel Delia a expliqué qu'il est très difficile pour les journalistes de publier et d'informer les citoyens sur la corruption car les autorités les accusent de trahison.

L'activité du groupe de travail "Prévenir la corruption en impliquant la société civile" en 2019 s'est concentrée sur le partage des bonnes pratiques de différents pays pendant les sessions et aussi en ligne. Hugo Castelli Eyre, représentant du Réseau européen des églises et des libertés et membre du groupe de travail, a publié les rapports du groupe et les interventions des experts traduits en espagnol sur le site web de son organisation.

Pour conclure, la société civile, et en particulier les ONG, pourraient organiser des campagnes d'information pour les citoyens et donner l'espoir que la corruption peut être évitée et qu'un changement positif peut se produire.

### ***Contributions aux comités directeurs et groupes de rédaction***

La collaboration avec le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe a été intensifiée, grâce au fait qu'il y a désormais deux représentants de la Conférence des OING auprès des deux organes du Conseil de l'Europe, chargés des politiques de jeunesse : le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) et le Conseil consultatif de la jeunesse (AC / CCJ), qui se réunissent au sein du Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ) deux fois par an.

Il convient de souligner que l'activité de nos représentants au sein des comités directeurs relevant du champ de la Démocratie a été très soutenue cette année. Ceci peut s'expliquer notamment par la pluralité thématique, mais aussi par le fait que le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) a finalisé plusieurs travaux et a mis en place des nouveaux groupes de travail. On note également que nos représentants à ces groupes de travail sont eux-mêmes en charge du travail collectif mené au sein de la Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux et de la Commission Éducation et Culture.

#### Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)

Cette année, dans son rapport aux Délégués des ministres, le CDDG a souligné la contribution de la Conférence des OING à ses travaux. En 2019, cette contribution s'inscrivait dans les groupes de rédaction sur l'éthique publique et la démocratie numérique. Deux nouveaux groupes ont vu le jour en 2020 : démocratie et nouvelles technologies et démocratie et responsabilité publique. Pour le premier groupe une coordination a été mise en place avec les représentants de la Conférence des OING au CAHAI. Le deuxième groupe est la suite du groupe spécialisé dans la supervision des collectivités locales et régionales.

Depuis plusieurs années, la Conférence des OING est représentée au sein de la Plate-forme d'acteurs du Conseil de l'Europe sur la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local. Le représentant de la Conférence, Gerhard Ermisher, a été récemment élu Vice-Président de cette plateforme. Dans le règlement révisé de la plateforme, la Conférence des OING est désormais explicitement désignée comme un organisme statuaire de cette plate-forme avec tous les droits d'un membre à part entière au sein du Bureau élargi du CDDG.

#### Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE)

La présidente de la Commission éducation, Claude Vivier Le Got, représente la Conférence des OING à ce Comité et à son Bureau au titre d'observatrice représentante des ONG.

Elle intervient lors de toutes les réunions du CDPPE et du Bureau pour rappeler la place de la société civile dans l'éducation.

Elle a animé lors de la réunion à Prague le 29 novembre 2019 sur Ethined une demi-journée consacrée à la lutte contre la corruption dans l'Education.

La présidente de la Commission éducation et culture a été invitée à prendre la parole lors de la réunion des ministres de l'Education qui s'est tenue à Paris le 26 novembre 2019 sous la présidence de la France et a focalisé son intervention sur l'histoire des « oubliés », c'est-à-dire le point de vue historique des groupes de population les plus vulnérables (LGBTI, Roms, femmes, enfants, réfugiés, minorités, OING etc.), souvent peu présents dans les canaux historiques officiels.

### Le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)

La Conférence des OING a continué à être représentée à CDCPP dont le secrétariat a également contribué aux travaux de la Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux. Le Président de cette Commission, Thierry Mathieu a adressé un propos introductif lors de la 10 -ème conférence sur la Convention européenne du paysage qui a eu les 6 et 7 mai à Strasbourg. Il est également membre du jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Il a aussi participé aux Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention intitulés « Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux » à Séville en Espagne les 14-15 mars 2019.

La présidente de la Commission éducation et culture représente la conférence au sein du CDCPP. A la demande d'un pays membre, elle a construit, rédigé et fournit un module d'enseignement en ligne de 30 minutes, sur « l'importance du maillage associatif dans la vitalité du patrimoine européen ».

## **Liberté d'association et Etat de droit**

### **1. Avis et études juridiques**

En 2019, le Conseil d'experts a réalisé une importante étude, portant sur « L'utilisation du droit pénal pour restreindre le travail des ONG soutenant les réfugiés et autres migrants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ». Un appel à contribution a été lancé auprès des Etats membres (16 réponses reçues), les institutions indépendantes des droits de l'homme, les OING et la société civile. Une réunion avec les ONG nationales a été organisée au Conseil de l'Europe afin d'intégrer leurs préoccupations et recommandations dans l'étude. Cette dernière a examiné la situation des organisations non gouvernementales (ONG) fournissant une assistance humanitaire en faveur des réfugiés et d'autres migrants dans les États membres du Conseil de l'Europe et a évalué dans quelle mesure le droit pénal et son application ont un impact sur les activités des ONG.

L'étude a constaté que les lois criminalisant l'activité des ONG et l'application de ces lois ont un impact significatif sur l'activité légitime des ONG, affectant négativement la liberté d'association et les droits humains qui y sont liés. Les lois elles-mêmes sont vagues et manquent de rigueur juridique dans la manière dont elles sont appliquées et les limitations imposées aux activités licites des ONG ne sont souvent ni nécessaires ni proportionnées.

Le Président du Conseil d'experts a été invité pour un échange de vues avec la Commission parlementaire en charge de la Migration et des personnes déplacées de l'Assemblée

parlementaire du Conseil de l'Europe. Il a présenté et discuté cette étude avec les parlementaires.

Sur la base des résultats de cette étude, le Conseil d'experts sur le droit des ONG préparera des lignes directrices pour aider les États membres du Conseil de l'Europe à garantir que leur législation et leurs pratiques en matière de lutte contre la traite illicite, la contrebande et le contrôle des frontières sont conformes aux normes européennes applicables régissant la liberté d'association et les droits des ONG.

Le Conseil a également publié une compilation d'extraits des avis qu'il a adoptés sur diverses questions de conformité des législations relatives aux organisations non gouvernementales, proposées et/ou adoptées par des pays membres du Conseil de l'Europe, avec les normes européennes et internationales. Les extraits sont classés selon les différents thèmes abordés dans les avis afin de présenter un tableau général des problèmes identifiés et des exigences qui leur sont applicables. Les extraits choisis visent à identifier des questions d'application plus générale, même s'il convient de toujours garder à l'esprit le contexte spécifique de chaque Etat.

Le Président du Conseil d'experts la Présidente de la Conférence s'est mobilisé avec la Présidente de la Conférence pour défendre le Comité bulgare de Helsinki (BHC), suite à la procédure judiciaire visant sa radiation lancée par l'Organisation Interne Révolutionnaire Macédonienne (VRMO). Dans cette perspective et compte tenu des obligations positives incombant aux États membres en vertu de l'article 11 de la CEDH, un dialogue avec l'Ambassadrice de la Bulgarie a été établi. Suite à cela le Premier ministre a publié un communiqué en défendant le Comité bulgare de Helsinki contre le harcèlement et les menaces.

Le Conseil d'experts a également été impliqué dans le groupe de rédaction en charge de l'élaboration du Code de conduite de la Conférence des OING et dans la révision du Règlement de la Conférence des OING.

Les experts ont également fait partie de la délégation qui a effectué plusieurs visites d'information au sein des Etats membres. Le Président et le Président d'honneur représentent la Conférence des OING au Comité européen de coopération juridique du Conseil de l'Europe

## ***2. Visites d'information dans les Etats membres***

Le droit à la participation au processus décisionnel relevant des politiques publiques est un droit associé à la liberté d'association. Comme le stipule la Recommandation CM / Rec (2007)14 dans son chapitre VIII paragraphe 76 « Les mécanismes gouvernementaux et quasi gouvernementaux à tous les niveaux devraient garantir la participation effective des ONG sans aucune discrimination au dialogue et à la consultation sur les objectifs et décisions de politique publique. Une telle participation devrait permettre d'exprimer librement la diversité d'opinions sur le fonctionnement de la société. Cette participation et cette coopération devraient être facilitées par une divulgation ou un accès approprié à l'information officielle ». C'est à cela que se rattache le mandat que la Conférence des OING s'est donné en établissant les visites d'information dans les pays membres.

Au mois de mai, la délégation sous la responsabilité de la Présidente de la Conférence des OING s'est rendue en Italie. La visite a été organisée en partenariat avec la Coalition italienne pour

les libertés et les droits civils (Coalizione Italiana per le Libertà e i Diritti civili) avec l'aide de la Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe.

La délégation a rencontré des ONG axées sur la protection des droits humains dans le contexte de la migration et du système pénitentiaire, des ONG apportant de l'aide aux victimes de violences domestiques et protégeant les droits des femmes, des ONG centrées sur l'accès aux droits de la population Rom, sur la liberté de conscience et de religion et sur la lutte contre la corruption. Durant la même journée, une autre réunion a été organisée avec des ONG fournissant des services sociaux à la population vulnérable, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

La deuxième journée a été consacrée aux réunions avec les nombreuses hautes autorités publiques. Le rapport de la visite a fait l'objet de la discussion lors de la réunion plénière d'octobre, durant laquelle le Représentant Permanent Adjoint a également présenté les commentaires du gouvernement à ce rapport.

En novembre 2019, la délégation de la Conférence des OING s'est rendue en Arménie. L'organisation partenaire, la Fédération des clubs de jeunes d'Arménie (FYCA), a organisé deux réunions avec plus de 50 ONG: organisations de défense des droits humains et civils, organisations d'avocats et de femmes, groupes LGBTQI, organisations de jeunesse, ONG anti-corruption, organisations de bénévoles. La Représentation permanente de l'Arménie auprès du Conseil de l'Europe a organisé l'ordre du jour avec les hautes autorités publiques.

Nos remerciements vont à la Représentation permanente d'Italie et d'Arménie auprès du Conseil de l'Europe, aux ONG partenaires et à toutes les institutions et organisations rencontrées.

La Conférence des OING remercie également les Représentations permanentes et nos partenaires pour la discussion qui a eu lieu en octobre 2019 relative à la situation des ONG dans les pays concernés.

## **Approches intégrées**

### ***Égalité***

L'axe Égalité est coordonné par la Vice-Présidente de la Conférence des OING en charge de l'égalité, avec la contribution du groupe de travail « Perspectives de genre dans le processus politique et démocratique » et la cellule de veille.

Suite à la discussion organisée par la DG 2 et modérée par la Présidente de la Conférence des OING, en présence du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, des représentants du Comité des ministres et les ONG nationales des pays où la Convention d'Istanbul a du mal à se mettre en place, la Vice-Présidente de la Conférence des OING, en collaboration avec la cellule de veille, a organisé une table ronde pour mettre en évidence les freins à la mise en place de cette Convention. Les invités ont mis en avant les forces conservatrices qui bloquent le progrès et manipulent l'opinion publique. Plusieurs inquiétudes ont été exprimées sur le devenir des droits fondamentaux des femmes et des filles dans les Etats membres où la convention n'est pas mise en œuvre.

Les ONG ont un rôle important à jouer pour à la fois superviser et plaider pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Leur contribution aux processus de suivi est aussi bien importante. La Conférence des OING est représentée par sa Vice-Présidente au Comité des Parties de cette convention (GREVIO) qui se réunit deux fois par an.

Il a été décidé que le groupe sur la « Perspective de genre dans les processus politiques et démocratiques » soutiendra les différents groupes de travail au sein de la Conférence pour renforcer la dimension du genre dans leurs activités. Une formation spécifique a été organisée sur les normes et les standards du Conseil de l'Europe, en collaboration avec le secrétariat exécutif de la Commission Égalité du genre.

En octobre 2019, la Conférence des OING a adopté la Recommandation sur l'Égalité entre les femmes et les hommes, demandant aux Etats membres de respecter et de défendre cet acquis essentiel des droits humains. A cette occasion, la Conférence a exprimé ses inquiétudes quant au financement de plus en plus restreint des mouvements civiques pour la défense des droits des femmes. Elle a rappelé l'importance cruciale des femmes et des mouvements civiques pour la démocratie, dans le passé, dans le présent et dans l'avenir.

Au sein de la commission d'Égalité de Genre du Conseil de l'Europe, la Vice-Présidente en charge d'égalité, Anne Nègre, a contribué à la rédaction de la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme (CM/Rec(2019)1), adoptée par le Comité des ministres en mars 2019. Cette recommandation constitue une avancée importante dans la définition du sexisme et des mesures pour le prévenir.

La Conférence des OING est également représentée aux réunions de la Commission Égalité et Non-Discrimination de l'Assemblée parlementaire. En 2019, suite au changement du règlement par l'APCE, notre représentante a été confrontée à quelques difficultés d'accès qui ont été clarifiées au début de l'année 2020.

## **Jeunesse**

Dans le cadre de la feuille de route pour la participation des jeunes au sein de la Conférence des OING plusieurs mesures concrètes ont été prises en vue de la participation des jeunes aux travaux de la Conférence des OING et pour renforcer la perspective jeunesse.

Suite au constat que de nombreux jeunes, membres d'OING ayant le statut participatif au sein du Conseil de l'Europe, ne participent pas activement aux sessions de la Conférence, principalement en raison du manque de ressources financières, la Conférence des OING a lancé un « Programme des jeunes délégués » avec le soutien de l'association OING Service. L'appel et la sélection des candidats ont été opérés conjointement avec la contribution du Conseil consultatif sur la jeunesse.

Six jeunes délégués de 2019 ont été sélectionnés et ont contribué aux travaux de la Conférence. Ils ont proposé d'introduire un outil « Youth check » qui grâce à quelques questions permettra de vérifier si les textes votés et les publications de la Conférence des OING prennent en compte la dimension jeunesse.

Le programme des jeunes délégués 2020 est en cours - l'appel a été lancé début 2020 et les participants doivent encore être confirmés.

Des réunions de travail ont eu lieu, principalement à Bruxelles, avec des organisations de jeunesse ayant le statut participatif, afin de les sensibiliser à l'importance de la participation des jeunes au travail de la Conférence.

De plus en plus d'OING donnent à leurs jeunes membres la possibilité de participer aux sessions de la Conférence. En faisant prendre conscience de l'importance de la participation des jeunes et grâce au « Programme des jeunes délégués », des progrès encourageants pourraient avoir lieu.

Ce signe fort a été très apprécié par le Département de la jeunesse ainsi que par les deux organes du Conseil de l'Europe. Des efforts sont faits pour établir des ponts concrets entre le travail thématique de la Conférence et le travail effectué par les groupes prioritaires du Conseil consultatif sur la jeunesse, qui porte sur : « L'Accès aux droits », « La Participation des jeunes et le travail de la jeunesse », ainsi que « Inclusion et Sociétés pacifiques ».

- La Conférence des OING a été invitée à un symposium organisé par le Partenariat jeunesse du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, en coopération avec le Département de la jeunesse : « L'avenir de la participation politique des jeunes : questions, défis et opportunités » et a proposé un atelier sur la participation au processus de prise de décisions.
- La Conférence des OING a contribué avec ses deux représentants à la rédaction de la « Recommandation du Comité des ministres sur la protection des organisations de la société civile des jeunes et le soutien de leur participation aux processus démocratiques », ce qui a permis de rappeler les travaux déjà réalisés par la Conférence des OING.
- Une session d'étude d'une semaine sur « Le rétrécissement de l'espace civique en Europe » était en préparation par la Confédération européenne des clubs de jeunesse (ECYC, membre de la Conférence) en collaboration avec Rural Youth Europe et le Conseil de l'Europe.

La session d'étude, considérée comme une opportunité pour les jeunes membres (18-30 ans) des OING d'être mis en capacité d'élargir l'espace pour la société civile à travers le travail de la jeunesse et des actions dirigées par des jeunes aura lieu en mars 2020.

Ce type de coopération entre les OING de jeunes membres de la Conférence et le Département de la jeunesse pourrait inspirer d'autres ONG de jeunesse ayant le statut participatif, et pourrait être le début d'une série de sessions d'étude collaborative à l'avenir.

## ***Migration***

La Cellule de veille sur la migration coordonne cette approche intégrée qui est un phénomène récurrent, impactant fortement les réalités de l'Europe du nord au sud et de l'est à l'ouest.

Conformément aux fonctions qui lui ont été attribuées, elle s'est régulièrement réunie, notamment à l'occasion des sessions de la Conférence des OING. Elle a eu à cœur d'établir le contact avec les différents acteurs de la Conférence et notamment avec les Commissions

thématiques, s'assurant que la problématique des migrations et des Droits Humains était bien prise en compte.

Par ailleurs, dans la mesure où la Cellule de veille est directement liée au Bureau et à la Commission Permanente par l'un ou plusieurs de ses membres, elle a pu interpeler les structures de gouvernance de la Conférence pour que l'ensemble de la société civile qui y est représentée puisse faire valoir auprès du Conseil de l'Europe les actions concrètes, comme les divers plaidoyers que les ONG accréditées mettent en œuvre au quotidien.

Dans cette perspective, la commission Education et Culture a organisé un échange de vue avec les hauts représentants de ALTE dans le cadre de l'enseignement des langues aux migrants le 16 octobre 2019.

Avant d'organiser l'un ou l'autre événement, de proposer telle ou telle action de plaidoyer ou même d'établir un contact avec un autre pilier du Conseil de l'Europe, les membres de la Cellule de veille ont toujours pris le temps d'analyser la situation tant au niveau statistique que politique, cherchant à rassembler le maximum d'éléments pour que son analyse soit la plus objective et efficiente que possible.

Dans cet esprit, la cellule de veille a organisé en avril 2019 un événement parallèle intitulé « Le devoir ou le délit de solidarité, l'action des ONG dans le système d'assistance et d'aide aux migrants et réfugiés ». L'événement a été organisé avec le parrainage de la Commission des migrations et des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire, avec la contribution de Pierre-Alain FRIDEZ, rapporteur général, pour la campagne de l'APCE sur la fin de la détention des enfants migrants. Président des Médecins du monde, Damien Carème lauréat du Prix Nord-Sud 2018 du Conseil de l'Europe ont souligné que l'accueil des migrants pourrait révéler moins de tensions au sein de la population locale, si une solution digne avait été trouvée rapidement par les institutions de l'Etat. Cela reste toujours une préoccupation exprimée par de nombreux OING. Le groupe a accueilli Giorgia Linardi porte-parole et représentante italienne de Sea-Watch dont les actions ont été directement menacées par le gouvernement italien de l'époque. Avec Carla Ferstman, représentant du Conseil d'experts, elles ont démontré comment réglementations mises en place avec la participation de l'UE ont rendu difficile, voire délégitimer, l'action des ONG humanitaires sur la mer Méditerranée.

En octobre, les OING ont pu bénéficier durant la session de la Conférence, d'un événement satellite auquel ont été invités les représentations permanentes des Etats membres, les délégations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, à savoir la projection du film « Grand H » suivi d'un débat. Il a été organisé avec le soutien de la Représentation permanente du Grand-Duché du Luxembourg, de la Ville de Strasbourg et de l'Association OING Service. Merci également à Maritchu Rall, ancienne Présidente de OING-Service qui a été en contact avec la Ville tout au long de ce projet.

Durant la même session, avec la collaboration d'Action for Women et de Conseil Quaker pour les Affaires Européennes, la Conférence des OING a accueilli l'exposition « SEEN : Portraits de femmes en fuite, par elles-mêmes ». L'objectif principal de l'exposition SEEN était de changer le récit de la façon dont les femmes en fuite sont décrites par les médias traditionnels.

L'exposition a été organisée avec le soutien de la Représentation permanente de la Suisse au Conseil de l'Europe et de l'association OING Service.

La Cellule de veille a établi une relation de travail très fiable avec la Commission « Migration et des personnes déplacées » de l'Assemblée parlementaire. Le représentant de la cellule contribue au groupe de rédaction sur l'alternative à la détention des migrants qui travaille sous la responsabilité du Comité Directeur des Droits de l'Homme. La cellule reste également vigilante et suit les travaux du Comité européen pour la prévention de la torture en ce qui concerne les lieux de détentions et les camps où les migrants sont rassemblés.

Parmi les prochaines étapes, la Cellule de veille souhaite, outre la continuation des actions actuelles :

- Intensifier le recueil de bonnes pratiques des OING en matière de migration et d'accueil des réfugiés pour nourrir davantage les instances de la Conférence des OING et par là même le Conseil de l'Europe dans son ensemble.
- Se rapprocher du Représentant Spécial de la Secrétaire générale pour les migrations et les Réfugiés.

## **Gouvernance interne**

En avril 2019, la Conférence des OING a adopté son Code de conduite et a été félicitée par de nombreuses instances du Conseil de l'Europe.

Parallèlement à ce travail, en avril 2018, la Commission permanente a adopté le mandat du « Groupe de rédaction en charge de propositions relatives au Règlement, ou autres dispositions statutaires de la Conférence des OING ». Par là même, elle a souhaité « renforcer une gouvernance effective et éthique, l'efficience et l'efficacité de la Conférence des OING et de ses instances de gouvernance.

En 2019, le groupe de rédaction a poursuivi le travail sur le projet du règlement. En février 2019, il a présenté son rapport intermédiaire, en y incluant les retours de la consultation conduite en 2018. Sur la base des contributions reçues, il a souligné la nécessité d'une réflexion approfondie, voire d'une réorganisation afin de s'aligner à la dynamique de la réforme du Conseil de l'Europe.

La note d'orientation pour le travail sur le règlement a été présentée et validée par la Commission permanente en janvier 2019. Cela a ouvert le cycle des réunions visant à rédiger le contenu du règlement. Les grandes lignes de celui-ci ont été présentées et discutées avec les membres en octobre 2019. Par la suite, une consultation ouverte a été lancée pour recueillir les idées nouvelles de la part des membres. Dès le début du mois de décembre 2019 au janvier 2020 un nouveau projet du règlement a été rédigé. Il se trouve actuellement en discussion au sein de la Commission permanente et au sein de nos membres. Les Présidents d'honneur de la Conférence sont également consultés par la Présidente et le Vice-Président de la Conférence en charge du groupe de rédaction. Le vote final est prévu en octobre 2020.

L'année 2019, c'était aussi celle où la Conférence des OING a acté la démission de Julianne Lagadec de la Vice-Présidence de la Commission Education et Culture. Elle n'a pas été remplacée à ce poste.

## **Les interactions avec les autres institutions du Conseil de l'Europe**

En 2019, un pas important pas a été franchi dans la collaboration avec le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe, connu sous le nom de « Centre Nord-Sud » qui cette année a fêté son 30<sup>ème</sup> anniversaire. Une célébration spécifique a été tenue et le Forum de Lisbonne a réuni tous les représentants du quadrilogue pour un débat substantiel et approfondi autour des liens entre les Objectifs du développement durable de l'ONU et la perspective paneuropéenne des droits de l'homme, de la gouvernance démocratique et de l'État de droit. Nos représentants ont contribué au développement de ce concept et ont animé un atelier avec des collègues de France, du Portugal et du Maroc.

Comme cela a été prévu, les interactions avec l'Assemblée parlementaire et le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux ont pu être dynamisées. Pour la première, cela s'est fait sur la base d'activités concrètes, proposées par la Conférence à plusieurs commissions parlementaires. La session parallèle avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a été également une réussite grâce au travail conjoint sur le Code de bonne pratique pour la participation civile. La Conférence des OING à travers ses organes sollicite sans cesse et toujours une réponse positive les Représentations permanentes en offrant un espace d'interaction et de débat substantiel.

En ce qui concerne le Comité des ministres, les échanges de vues réguliers entre la Présidente de la Conférence et le Groupe des rapporteurs sur la démocratie (2 fois dans l'année), ainsi que les Délégués du Comité des ministres (une fois dans l'année) ont été poursuivis.

La Conférence des OING a accueilli avec beaucoup de reconnaissance la première contribution volontaire de la Géorgie qui a souhaité contribuer au projet conjoint de la Conférence des OING et de la DG2 « Liberté d'association au sein des Etats membres ». La Conférence des OING salut l'initiative de la Géorgie de choisir la participation civile comme une des priorités de sa présidence du Comité des ministres.

## **VI. Les interactions avec d'autres organisations intergouvernementales**

Depuis, 2017, la Présidente de la Conférence des OING participe en tant qu'observatrice au Panel d'experts de la société civile de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Dans le cadre de la préparation par les OING du Livre blanc sur l'identité culturelle européenne, la Commission éducation et culture entretient des relations avec l'UNESCO. Ces échanges ont alimenté le débat mené par la Commission lors de sa réunion en 2019 au sujet de l'identité culturelle européenne. La Commission éducation et Culture a travaillé toute cette année en

étroite proximité avec l'UNESCO sur l'Education à la citoyenneté européenne et à la citoyenneté mondiale.

## **Conclusion**

La réforme de la Conférence des OING engagée depuis plusieurs années se poursuivra afin de répondre aux attentes de nos membres et des partenaires institutionnels. Le mot « réforme » reste très présent au Conseil de l'Europe lui-même, en tant que processus constant. Le Comité des ministres, lors de sa réunion à Helsinki en mai 2019, a clairement déclaré que les organes du Conseil de l'Europe doivent adopter plus de flexibilité et être plus focalisés sur leur efficacité à tous les niveaux. La Secrétaire générale en poste, élue dans le contexte de réforme, présentera très prochainement au Comité des ministres des plans de réforme concrets. Car même si le Comité des ministres a adopté un budget biennal avec une croissance nominale zéro, des économies doivent encore être réalisées.

Le défi consiste à atteindre plus de flexibilité, tout en conservant la stabilité de fonctionnement, à proposer des contributions pertinentes en lien avec les priorités de l'Organisation. Une question très importante à considérer au niveau civilisationnel porte sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. La Conférence doit pouvoir en débattre, mais avant tout proposer des outils et des recommandations, d'alerter et d'agir pour proposer des alternatives là où les droits humains, la démocratie et l'état de droit sont fragilisés.

La Conférence des OING remercie tous ceux et toutes celles qui se sont engagés activement dans les travaux de la Conférence des OING, qui l'ont dignement représentée avec leur expertise et qui ont porté la voix de la société civile européenne au sein du Conseil de l'Europe et à l'extérieur.

Nos remerciements s'adressent à la Division de l'innovation démocratique du Conseil de l'Europe et à l'Association OING Service qui a soutenu bénévolement les activités de la Conférence des OING durant cette année.

Merci à vous de votre bienveillante attention.